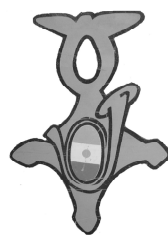




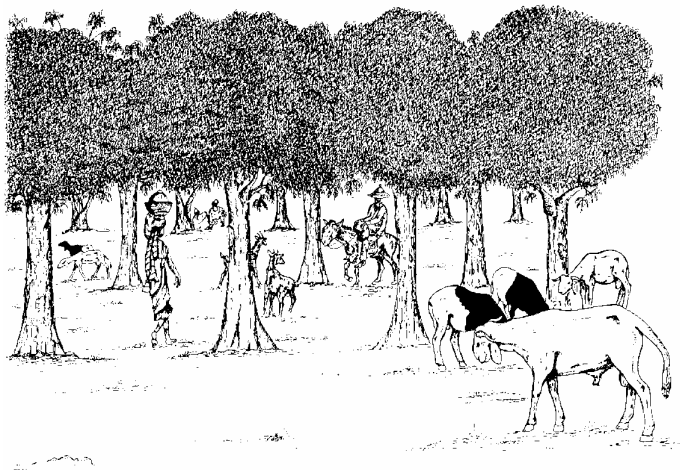
SOS Sahel International
CRAC-GRN



DRE
Zinder

Note de Capitalisation d'expérience No 1

Le processus d'identification et de sélection des sites d'intervention du PAPAZ



Date : Avril 2004 (mise à jour septembre 2006)

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Contenu	
Avant Propos	3
1. Introduction	4
2. Recensement Des Plantations	5
2.1 Phase Préparatoire	5
2.2 Mise en Œuvre du recensement	5
2.3 Analyse des Résultats	7
2.3.1 Par rapport aux approches adoptées	7
2.3.2 Par rapport à la tenure foncière et à la tenure de l'arbre	7
2.3.3 Par rapport au système de gestion	8
3.0 Analyse et Classification des Sites	9
3.1 Des Aspects Législatifs et Réglementaires	9
3.2 De la Typologie des plantations recensées	10
4.0 Processus de Sélection des Sites d'Intervention	12
4.1. Les Critères de Sélection	12
4.2. La Sélection de Sites	12
4.3. Les Résultats du Processus de Sélection	13
5.0 Conclusion	13
Annexe	14

Avant Propos

Cette note de capitalisation d'expérience a été écrite en étroite collaboration avec la Direction Régionale et les Services sous-régionaux de l'environnement dans le cadre du Projet Aménagement des Peuplements Artificiels à Zinder (PAPAZ). Elle a pour objectif de partager les résultats du projet avec tout celui qui serait intéressé par la question des plantations publiques. Il s'agit de 5 notes de capitalisation d'expérience qui sont:

- Note 1 : Le processus d'identification, de catégorisation et de sélection des sites
- Note 2 : Le processus d'élaboration des plans de gestion communautaires
- Note 3 : La mise en œuvre des plans de gestion communautaires
- Note 4 : Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées
- Note 5 : La mise en œuvre des plans de gestion des plantations non rétrocedées

La présente note décrit l'approche adoptée par les différents acteurs du PAPAZ afin d'identifier et sélectionner les sites d'intervention. Elle n'a pas l'ambition de remplacer les rapports techniques ou administratifs du projet. Elle se veut comme un témoignage des acteurs avertis de la mise en œuvre du PAPAZ.

Nous demandons l'indulgence des spécialistes pour les imperfections relevées.

1. Introduction

« **Un problème bien connu est résolu à moitié** », a-t-on coutumes de dire. C'est cet adage qui a guidé les acteurs de la mise en œuvre du PAPAZ qui ont démarré les activités du projet par le processus d'identification et de sélection des sites de plantations dans la région de Zinder.

Ce processus avait un double objectif :

- mieux comprendre le potentiel au niveau de la région pour des raisons de planification future ;
- disposer d'une documentation adéquate sur les plantations afin d'opérer un choix judicieux sur les nombreux cas de figures que présentent les sites.

Dans les lignes qui suivent nous vous présentons la démarche complexe, mais participative suivie pour arriver aux résultats obtenus. D'aucuns pourraient croire que la sélection des sites ne nécessite pas tant de temps et d'énergie. Mais nous verrons que le jeu en vaut la chandelle.

Trois phases essentielles caractérisent ce processus :

☞ *Le recensement physique des plantations : de la préparation de l'opération à l'analyse des résultats obtenus*

☞ *L'analyse et la classification des sites recensés et,*

☞ *La sélection proprement dite, sur la base des critères prédéfinis*

2. Recensement Des Plantations

Au cours de l'atelier de lancement du PAPAZ, il a été constaté que, malgré le nombre important des plantations réalisées dans la région de Zinder, peu d'informations existent à leur sujet. C'est pourquoi les participants ont recommandé une investigation pour mieux connaître les ressources en question et instituer un système d'archivage (fichier au niveau des SAE), mis à jour, désormais régulièrement.

Ainsi, cette initiative répond, non seulement aux simples préoccupations du projet, mais aussi au renforcement des capacités internes des services forestiers en mettant à leur disposition une banque de données qui sera régulièrement réactualisée et exploitée.

2.1 Phase Préparatoire

La conception d'un outil de collecte d'information : la fiche de recensement

Une fiche de collecte de données a été conçue et soumise à un atelier regroupant les forestiers de la région et l'équipe du projet, pour amendement et validation. La fiche présente l'avantage de systématiser la documentation des services de façon uniformisée et interchangeable d'une sous-région à une autre. En effet, elle est structurée de la manière suivante :

- une section pour avoir des informations générales
- une autre section pour des questions de détails et de spécificité.
 - o la densité des peuplements
 - o les formes d'usages en cours et les usagers
 - o le statut du capital foncier
 - o la motivation des populations et,
 - o la situation de la dernière coupe éventuelle

2.2 Mise en Œuvre du recensement

Une fois le contenu de la fiche agréé par les différents acteurs, la collecte des données sur le terrain est l'œuvre des services forestiers aux niveaux sous- régional (SAE) et local (chefs de poste forestiers) et des communautés de base. L'opération a concerné toutes les

Note de capitalisation d'expérience: **Processus d'identification et de sélection des sites d'intervention du PAPAZ** 5

formes de plantations effectuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les projets de développement et les ONG /associations. Il faut noter que les mini ateliers préparatoires ont fixé des assiettes minimales pour les tailles des plantations à considérer par localité (superficie, pour les plantations en bloc et longueur pour les plantations d'alignement).

Les missions d'identification des plantations menées par les services forestiers ont associé les principaux acteurs concernés : populations riveraines aux sites, autorités administratives et coutumières et les personnes ressources indiquées pour l'opération. Un accent particulier a été mis sur l'implication des groupes sociaux marginalisés (femmes, campements, propriétaires fonciers, etc.)

Tableau No 1 : Résultats du recensement des plantations / Zinder

localités	Plantations en bloc (ha)	Plantations linéaires (ml)	Nbre de sites	observations
-Matamèye	174	6.000	42	-réalisées de 1974-1994
-Magaria	186	5.800	38	-réalisées de 1980-1994
-Mirriah	200	17.000	16	-com. et arrondissement
-Gouré	235	1.500	7	-réalisées de 1985-1990
-Zinder com.	606	6.800	8	-réalisées par EERN
Total	1401	36.800	111	

A l'issue de l'exercice, les résultats ci-dessous ont été obtenus :

- Environ, 111 sites plantés, pour une superficie de plus d'un (1) hectare ou une longueur de plus de 100m linéaires, sont recensés.
- La période concernée est 1974-1994
- L'état de ces plantations est déplorable, en générale
- Elles ont été réalisées dans le cadre des opérations « Sahel vert », « engagement de Maradi », fête de l'arbre et par divers projets, ONG et associations.
- Il existe très peu de documentation sur ces plantations

6 Note de capitalisation d'expérience: **Processus d'identification et de sélection des sites d'intervention du PAPAZ**

2.3 Analyse des Résultats

Ces statistiques éloquentes cachent des interrogations et des inquiétudes réelles. En effet, un regard critique sur ces chiffres révèle des insuffisances relatives, principalement, aux aspects suivants :

2.3.1 Par rapport aux approches adoptées

Les soucis ayant guidé à la mise en place de ces plantations étaient ceux relatifs à la lutte contre la désertification et s'inscrivaient dans la logique des approches technicistes où l'on attend du technicien forestier un miracle de sylviculture pour reverdir le Sahel et produire suffisamment du bois.

De ce fait, peu d'attention était accordée aux dimensions socio-organisationnelles des ces opérations de plantations. Les communautés de base étaient utilisées comme de la main d'œuvre au service du « miracle du forestier », si non mises à l'écart. Aussi, les questions de bien être de ces populations se voyaient uniquement sous l'angle écologique, mais pas économique et social. Cette option d'approche a beaucoup influencé la réussite de ces plantations sur tous les plans, y compris écologique.

2.3.2 Par rapport à la tenure foncière et à la tenure de l'arbre

Le recensement des plantations nous révèle aussi deux faiblesses avec la génération des plantations des années 1970 et 1980. Il s'agit de l'ambiguïté sur la tenure foncière et la tenure de l'arbre.

Le contexte aidant, les acteurs de la mise en place de ces plantations n'ont pas accordé l'attention qu'il fallait à la question foncière en amont des opérations. Ceci s'explique par le règne du régime d'exception, où l'Etat se réclame seul la propriété des terres ; de la, découle la logique d'utilisation des espaces comme il l'entend (aucune investigation sérieuse n'est menée avant de planter). En effet, la plupart des sites traînent le flou d'ambiguïté de statut foncier (terrain du chef, aire de pâturage, longue jachère, etc.). Cet état de

fait a d'énormes conséquences sur la tenure de l'arbre et l'atteinte des objectifs initiaux.

Les effets négatifs liés à cet état de fait sont principalement :

- les coupes frauduleuses des arbres par les communautés
- le manque d'entretien des sites
- l'occupation urbaine et agricole
- remise en cause de certaines dispositions antérieures (tentative de récupération des terrains consentis).

Les perceptions qui sous-tendent ces comportements et attitudes des acteurs à la base sont, entre autres, le fait de considérer que ces ressources appartiennent à l'Etat et que les amendes affligées par les forestiers représente une réponse injustifiée.

2.3.3 Par rapport au système de gestion

Compte tenu de tout ce qui précède, aucun système digne de gestion de ces plantations n'a été mis en place. A l'époque, seul le service forestier était chargé de gérer, en régie, toutes ces plantations, y compris celles qui lui sont inconnues.

Avec le temps, et le contexte évoluant (pression démographique, rareté de bois et des terres de cultures, faible capacité du service forestier, etc.), notamment les populations riveraines des plantations et les propriétaires fonciers, ont commencé à mettre en place des initiatives isolées de gestion. Ainsi, dans certaines zones (Matameye et Magaria), les villageois se sont localement organisés pour prendre en charge la gestion de quelques sites. Dans ce cas, l'organe de gestion se limite, généralement, à un comité composé de quelques membres et le chef du village et a pour rôle la coupe et la vente du bois, sans encadrement technique du service forestier ou de toute autre compétence.

Même si, par endroit, ces comités ont enregistré des résultats encourageants, le plus souvent ils se sont confrontés aux problèmes de détournement des biens communautaires et de mauvaise gestion qui sont inhérents au manque d'encadrement socio- organisationnel.

3.0 Analyse et Classification des Sites

Tous les acteurs sont unanimes que l'un des facteurs déterminants de la problématique des peuplements artificiels dans la région de Zinder est l'insuffisance du dispositif législatif et réglementaire régissant le secteur forestier.

C'est compte tenu de ce fait qu'une attention particulière a été accordée à la question législative et réglementaire dès le début de la mise en œuvre du PAPAZ. Elle a été abordée avec l'étude sur « *L'identification et la codification des normes juridiques en vue de l'aménagement et de la gestion des peuplements artificiels de Zinder* ».

3.1 Des Aspects Législatifs et Réglementaires

Des travaux menés à l'occasion de l'investigation évoquée ci-dessus l'on peut retenir ce qui suit :

☛ Par rapport aux insuffisances

- ⊗ Une bonne partie de ces plantations est implantée par la force publique sur les propriétés privées (champs de cultures)
- ⊗ La où le consensus n'a pas abouti, ou le chef de village n'a pas donné son champ, il y a eu beaucoup d'erreurs graves lors de l'implantation de certains sites (occupation de couloir de passage d'animaux)
- ⊗ La majorité des plantations se trouve sur le domaine protégé de l'Etat. Même dans ce cas, il y a source de conflits car, il est difficile de fixer les limites entre le domaine protégé de l'Etat et la propriété privée
- ⊗ Le plus souvent, les contrats d'établissement de ces boisements, là où ils existent, comportent beaucoup d'insuffisances (vice de forme, non-conformité avec les textes en vigueur : code forestier, code rural, code civile).
- ⊗ A l'exception de celles relatives au bois, il manque des dispositions législatives et réglementaires pour les autres produits et services forestiers.

☛ Par rapport aux opportunités

- ⊗ L'existence des plantations dans la région (au moins 1.401 ha et 36.800 m/l) constitue une opportunité à saisir. En effet, ces ressources constituent, pour beaucoup de communautés rurales de la région, un levier pour leur développement socio-économique.
- ⊗ La reconnaissance formelle de la propriété privée des sols et des ressources s'y unissent (code forestier, code rural, code civile).
- ⊗ Les ordonnances 96-05 et 96-06 relative à la décentralisation sont aussi une opportunité à saisir par les collectivités territoriales pour légiférer sur plusieurs cas de figure.
- ⊗ La volonté affichée des différents acteurs, service forestier en tête, est, pour nous, l'une des plus belles opportunités à exploiter.

3.2 De la Typologie des plantations recensées

Sur la base des propositions faites par l'étude citée ci-dessus, une classification des plantations recensées a été adoptée en s'intéressant à deux critères fondamentaux : le cadre politique soutenant l'opération et les caractéristiques techniques de chaque site.

☛ Typologie selon le cadre politique

Elles comportent toutes les gammes techniques et caractérisent la période allant de l'indépendance à la fin des années 1980. Elles sont justifiées par la politique de lutte contre la sécheresse et la désertification, engagée par les Etats sahéliens membres du CILSS, dont le Niger, avec le soutien de leurs partenaires (Club du Sahel et autres).

De 1960 à 1974, la politique nationale soutenant ces opérations s'appelaient : *opération Sahel vert*. Elle consistait à mobiliser les jeunes d'horizons divers (nationaux et citoyens des pays voisins) pour venir planter des arbres en zone sahélienne du pays.

De 1974 à 1990, c'était le *Mouvement National pour la Société de Développement*, qui soutenait ce genre d'initiatives appelées communément *engagement de Maradi*. En effet, cette politique de reboisement a été adoptée à Maradi, lors d'un forum sur la lutte contre la désertification, en 1984.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Il faut signaler que toutes ces opérations ont connu le soutien de certains partenaires du Niger sur le plan bilatéral et multilatéral (BM, CILSS, Club du Sahel, France, USA, etc). En fonction des sensibilités de ces différents bailleurs, plusieurs noms ont été collés à ces plantations : *bois du village, encrage vert, bois communautaires, ceinture verte, etc.*

☞ Typologie selon les caractéristiques techniques

Indépendamment des politiques soutenant ces opérations, et fidèles à leur formation de base, les techniciens forestiers les ont autrement caractérisées. Dans ce cas, ce sont plutôt les objectifs visés à travers les plantations qui ont guidé l'appellation :

- les plantations à caractère écologique : *brise vent, fixation de dune, ceinture verte, etc.*
- les plantations à caractère économique : *bois du village, gommerais,*
- les plantations à but multiple : *elles n'ont d'appellation particulière.*

☞ Typologie adoptée pour la mise en œuvre du PAPAZ

Pour des raisons pratiques, un effort d'harmonisation de langage entre les acteurs de la mise en œuvre du PAPAZ, a été fait. En fait, il s'agissait de se donner un langage de travail qui facilitera aux acteurs et partenaires du projet la communication.

A l'issue de plusieurs tentatives, les définitions suivantes ont été adoptées :

- plantations communautaires

Ce sont les plantations appartenant aux communautés de base et reconnues comme telles par les autorités administratives et coutumières. Sous réserve du respect des droits des tiers, les communautés décident librement du mode de gestion.

- plantations rétrocédables

Ce sont les plantations réalisées par l'Etat, les collectivités et les communautés, mais rétrocédées, de façon révoquée ou pas, à ces dernières. La rétrocession est, le plus souvent, soutenue par un cahier de charge ou un document de gestion.

Note de capitalisation d'expérience: Processus d'identification et de sélection des sites d'intervention du PAPAZ 11

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

- plantations non rétrocédables ou étatiques
Elles ont souvent un objectif ornemental ou de protection (espace vert, plantation le long des routes, etc). On les rencontre dans les centres urbains et elles appartiennent, principalement, à l'Etat et aux collectivités (mairies, sous-préfectures).

4.0 Processus de Sélection des Sites d'Intervention

La méthodologie utilisée comporte les étapes suivantes :

- la définition des critères de sélection des sites,
- la phase de présélection par les services déconcentrés,
- la mission de vérification et d'approfondissement,
- le choix définitif des sites

4.1. Les Critères de Sélection

La liste des critères retenus a été le fruit d'un travail collectif entre la Direction Régionale de l'Environnement, l'équipe opérationnelle du PAPAZ et le Programme de SOS Sahel GB. C'est l'ensemble de ces critères qui ont guidé les Services déconcentrés de l'Etat au choix des sites faisant objet de l'intervention du projet. Ces critères, au nombre de douze (12), sont :

1. *proximité à un ou plusieurs villages / hameaux*
2. *l'initiateur de la plantation (origine)*
3. *les espèces plantées*
4. *l'âge de la plantation*
5. *l'importance de la plantation (superficie, longueur)*
6. *la densité des plants*
7. *le statut foncier du site*
8. *l'état de dégradation du peuplement*
9. *la perception des enjeux par les populations*
10. *les usages et utilisations*
11. *la date de la dernière exploitation*
12. *le type du sol.*

4.2. La Sélection de Sites

Les services forestiers déconcentrés procèdent, d'abord, au recensement des plantations, conformément aux critères énumérés

12 *Note de capitalisation d'expérience: Processus d'identification et de sélection des sites d'intervention du PAPAZ*

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

ci-dessus. Par la suite, une mission conjointe, comprenant les forestiers et l'équipe opérationnelle du projet, procède à la vérification des sites sur le terrain, tout en approfondissant certaines questions intéressantes. A l'issue de cet exercice, sur l'ensemble de la région, la série des sites provisoirement retenus fait l'objet d'amendement par une série d'ateliers consécutifs au niveau des arrondissements. Des 57 sites présélectionnés 17 sont retenus comme cas d'étude à l'issue des ateliers.

4.3. Les Résultats du Processus de Sélection

A la fin de l'ensemble du processus de sélection, les résultats ci-dessus ont été obtenus :

Dix (10) plantations communautaires:

- **Matameye** : Finguine, Zane, Korawa et Dan Bako
- **Magaria** : Satomawa, Baskor, Yardawa et Gourgoudou
- **Zinder commune** : Mallamawa I
- **Mirriah** : Houke

Trois (3) plantations rétrocédables :

- **Goure** : Soubdou (100 ha)
- **Mirriah** : Droum Dan Lady (100 ha)
- **Matameye** : Matameye Nord (115 ha)

Quatre (4) plantations non rétrocédables :

- **Matameye** : alignement le long de la route
- **Magaria commune** : alignement le long de la route
- **Mirriah commune** : alignement le long de la route
- **Zinder commune** : alignement le long de la route

5.0 Conclusion

« *C'était donc nos plantations ! Mais c'est difficile à comprendre !* » C'est par cette expression encourageante d'un villageois que nous concluons cette note. Comme quoi, le jeu en vaut la chandelle.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Annexe

Pour plus d'informations, s'adresser vous à :

SOS Sahel International	Direction Régionale de l'Environnement
CRAC-GRN	BP 139
BP 160	Zinder
Zinder	Téléphone 20510021
Téléphone 20510539	
Fax 20510193	
Email : cragrn@intnet.ne	